

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA TOUR-EN-MAURIENNE
SÉANCE DU MARDI 08 DECEMBRE 2020**

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le mardi 08 décembre 2020 à 18 heures dans la salle des Échos d'Hermillon, sous la présidence de M. DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AVANZI Louis, NORAZ Alain, DEFUNTI Elisabeth, DURIEUX Natacha (arrivée 18 h 05), OLIVE Philippe, VALENZANO Justine (arrivée 18 h 10), DOMINJON Alain. FRUMILLON Michel, VALLIN Rémi (arrivée 18 h 20).

Membres représentés : POLTRON Martine (procuration à Philippe FALQUET), DUPRAZ-CHAUDET Laure (procuration à Mireille FRUMILLON).

Membres absents : BENEDETTO Sophie, MORRUGARES-BAROU Sabine.

Date de la convocation : 02 décembre 2020

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire propose Monsieur Alain DOMINJON pour effectuer la mission de secrétaire de séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Monsieur Alain DOMINJON comme secrétaire de séance.

Vote : 14 Pour

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 novembre 2020 est soumis à approbation.

Vote : 14 Pour

18h05 : Arrivée de Natacha DURIEUX

**REPLACEMENT LUMINAIRES ROUTE DES CHAMPS
DEMANDE DE SUBVENTION - SDES**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de changer les candélabres, route des Champs et chemin de la Fontanette, à Hermillon. Ils sont actuellement dotés de lampes à vapeur de sodium, plus énergivores et impactantes pour l'environnement, et seraient remplacés par des luminaires LED.

Le coût de ce remplacement s'élève à 22 540 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES).

Vote : 15 Pour

18h10 : Arrivée de Justine VALENZANO

18h20 : Arrivée de Rémi VALLIN

MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE DU VILLARET – LE CHATEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux de réhabilitation de 4 appartements situés dans l'ancienne école du Villaret. 1 appartement a déjà été rénové.
Une étude réalisée a estimé ces travaux à 387 000 HT.

Monsieur le Maire présente la répartition des frais du cabinet de maîtrise d'œuvre et co-traitants, dont la rémunération s'élève à 47 480 € HT.

Plusieurs conseillers précisent qu'il faudra envisager des places de parking, une fois le bâtiment terminé. Une autre étude est en cours pour la création de ces parkings.

Vote : 17 Pour

DENOMINATION VOIRIE LOTISSEMENT DES SOURCES DE L'ECHAILLON

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement du lotissement « les sources de l'Echailon », à Hermillon, sont achevés, en ce qui concerne la tranche 1. Ce lotissement a pour nom 'Les sources de l'Echailon'.

L'aménagement et la commercialisation du lotissement relevant de la SARL APT, il appartient néanmoins à la collectivité de dénommer la rue.

De même, Yves DURBET rappelle que les voiries et réseaux feront l'objet d'une rétrocession à la commune, une fois les travaux terminés.

L'assemblée propose de dénommer la rue : Rue des Sources. La rue de la Chapelle sera prolongée sur la partie basse du lotissement.

Vote : 17 Pour

TRANSFERT DE BIENS – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Danielle BOCHET, Adjointe aux Finances, rappelle au Conseil municipal que la commune historique de Pontamafrey-Montpascal ne possédait pas de budget annexe de l'eau. Ses biens étaient donc inclus dans le budget principal de la commune.

Désormais, la commune de La Tour-en-Maurienne possède un Budget Principal, ainsi qu'un budget M49 relatif à l'eau et à l'assainissement.

Une liste des biens transférés avait été adressée à la trésorerie en fin d'année 2019. Madame la perceptrice nous a alertés sur le fait qu'il restait des anomalies.

Danielle BOCHET propose de compléter ce transfert de biens et de procéder aux écritures comptables correspondantes.

Vote : 17 Pour

FINANCES

Décision modificative n°3 – budget annexe

Danielle BOCHET présente la décision modificative n°3 du budget annexe 'eau-assainissement'.

Elle consiste à régulariser les écritures d'amortissement d'un bien transféré du budget principal au budget annexe 'eau-assainissement', pour un montant de 2 713 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette décision modificative.

Vote : 17 Pour

Décision modificative n°4

Danielle BOCHET informe le Conseil municipal de plusieurs mouvements à effectuer sur le budget de la commune, correspondants à des opérations d'ordre : opérations patrimoniales, reprise de résultat, au travers de la décision modificative n°4.

Pour rappel, les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. Les opérations d'ordre ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement, sans conséquences sur la trésorerie.

L'assemblée constate que la décision modificative est incomplète. Une ligne sera ajoutée en dépenses de fonctionnement, ainsi qu'en recettes d'investissement. L'ensemble des mouvements augmentant la masse budgétaire de 34 758.40 €.

Danielle BOCHET demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'apporter une modification à cette décision modificative.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette décision modificative en l'état.

Vote : 17 Pour

TARIFS COMMUNAUX

Loyers Le Châtel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les locations mensuelles de 2 appartements de Le Châtel, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Mireille FRUMILLON, Maire déléguée, précise que ces tarifs ont été revus dans un souci de cohérence avec les loyers des 2 autres communes déléguées.

N°	Lieu-dit	Appartement	Loyer mensuel	Charges mensuelles
6	Chef lieu (mairie)	1 chambre (45 m ²)	303 €	24 €
8	Chef lieu (mairie)	2 chambres (66 m ²)	445 €	24 €

La question est posée de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, payée par la commune, au travers de l'imposition foncière, et devant être réclamée ensuite aux locataires.

La TEOM sera intégrée dans les nouveaux baux établis par la commune, dans le paragraphe relatif aux charges locatives.

Vote : 17 Pour

Salles communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des salles communales pour l'année 2021. Il présente les préconisations de la commission des finances, qui souhaite une harmonisation des prestations et tarifs, sur l'ensemble de la commune.

Des remarques sont formulées sur les différences de caution, ainsi que certains montants de location.

Philippe FALQUET, Maire délégué, rappelle que la commune de Pontamafrey-Montpascal avait souhaité, par le passé, que le Foyer rural de Pontamafrey ne soit pas réservable par des administrés d'autres communes, ceci pour éviter un trop grand nombre de réservations et des nuisances conséquentes pour le voisinage ; la salle étant placée au centre du chef-lieu.

Monsieur le Maire précise que les règlements intérieurs relatifs aux salles communales seront revus et harmonisés, au cours de l'année 2021, notamment en ce qui concerne les conditions de désistement.

	Eglise Le Châtel	Salle Le Châtel	Léopold Durbet	Les Echos	Foyer rural P	Foyer rural M
Caution	306 €	255 €	500 €	500 €	800 €	800 €
Tarif de location JOURNEE						
<i>Résidents LTEM</i>	153 €	51 €	122 €	75 €	122 €	51 €
<i>Hors LTEM</i>	459 €	153 €	366 €	225 €	366 €	153 €
<i>Associations / entreprises locales</i>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tarif WEEK-END						
<i>Résidents LTEM</i>		102 €	183 €	122 €	153 €	102 €
<i>Hors LTEM</i>		204 €	489 €	272 €	459 €	306 €
<i>Associations / entreprises locales</i>		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tarif HEURE			16 €	16 €	16 €	16 €
Tarif TRIMESTRE			132 €	132 €	132 €	132 €
VAISSELLE		<i>incluse dans la location</i>	42 €		<i>incluse dans la location</i>	<i>Incluse dans la location</i>

Monsieur le Maire propose d'approuver les tarifs des salles communales pour l'année 2021.

Vote : 17 Pour

Cimetières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances a souhaité une harmonisation des tarifs relatifs aux cimetières sur l'ensemble de la commune.

	LE CHATEL	HERMILLON	PONTAMAFREY	MONTPASCAL
Caveaux				
3 places		3210 € (place 136)	3669 € (places 137 et 138)	4 000 €
6 places		4920 € (places 101,117 et 134)		4 500 €
9 places				5 000 €
Colombarium				
Colombarium	500 €	500 €	500 €	500 €
Concessions				
terrain naturel 1 place	100 €	100 €	100 €	100 €
terrain naturel 2 places	200 €	200 €	200 €	200 €
terrain naturel 3 places	300 €	300 €	300 €	300 €
caveau 3 places 50 ans	100 €	100 €	100 €	100 €
caveau 6 places 50 ans	200 €	200 €	200 €	200 €
caveau 9 places 50 ans	300 €	300 €	300 €	300 €
Colombarium 30 ans	50 €	50 €	50 €	50 €

Vote : 17 Pour

Tarifs services techniques

Monsieur le Maire demande également à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs des prestations des services techniques, pour l'année 2021.

Mise à disposition personnel technique	20 €
Tracto pelle / camion (avec facturation min. de 15 €)	45 €
Mise à disposition benne - forfait	31 €
Tracteur	15 €
Engin de débroussaillage (avec facturation min. de 15 €)	55 €
Engin de débroussaillage hors commune	75 €
Moissonneuse batteuse (avec facturation min. de 15 €)	55 €

Vote : 17 Pour

Le bulletin d'information, destiné à la population, reprendra l'ensemble de ces tarifs, ainsi que le site de la commune.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - TEOM

Monsieur le Maire rappelle les principes de mise en place et de calcul de la TEOM par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, appelée chaque année à fixer le taux de la TEOM, à partir des bases d'imposition et de la contribution au SIRTOM.

Les taux sont fixés par secteur communal, soit 3 taux distincts pour la commune de La Tour-en-Maurienne.

Il propose de fixer un taux unique concernant la TEOM sur l'ensemble du territoire communal, pour l'année 2021, en globalisant les calculs, et demande à l'assemblée de valider cette proposition.

Vote : 17 Pour

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances a souhaité une harmonisation des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement, sur l'ensemble de la commune.

Afin d'harmoniser ces différents tarifs, il est proposé de fixer une période de lissage de 6 ans, soit 2021 à 2026.

Les tarifs pour 2021 seraient ainsi, pour chaque territoire :

Remillon	Cible 2026	2021
Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	16,40
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	0,90
Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)	0,90	1,18
Abonnement assain (TVA 10 %)	37,09	6,18
Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	1,61
Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86
Eau non potable - forfait (TVA 5,5 %)	15,00	10,02

Pontemafrey	Cible 2026	2021
Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	36,65
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	0,234
Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)	0,90	0,18
Abonnement assain (TVA 10 %)	37,09	6,18
Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	1,61
Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86

Le Châtel	Cible 2026	2021
Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	28,59
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	1,24
Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)	0,90	1,35
Abonnement assain (TVA 10 %)	37,09	37,09
Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	9,67
Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86

Montpaschal	Cible 2026	2021
Abonnement eau (TVA 5.5%)	26,55	24,57
Prix du mètre cube d'eau (TVA 5.5 %)	0,68	0,36
Redevance assain - Prix au m3 (TVA 10%)		
Abonnement assain (TVA 10 %)		
Location compteur (TVA 5,5 %)	9,67	1,61
Prix du m3 pour communes ext (TVA 5.5 %)	1,86	1,86

Sont également proposés à l'assemblée les tarifs pour autres prestations :

	HT
Frais d'intervention (ouverture ou fermeture du compteur) - Forfait (TVA 20%) : changement abonné	11,00 €
Frais de pose ou dépose de compteurs - Forfait (TVA 20%)	16,67 €
Mise à disposition du personnel technique - Facturation à l'heure (TVA 20%)	16,67 €
Mise à disposition du tracto pelle (TVA 20%) avec facturation minimum de 30 €	37,50 €

Vote : 17 Pour

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle les règles d'application de la Taxe d'aménagement, ainsi que les taux décidés par la commune en 2019.

- ✓ Secteur de Hermillon : Taux 3 %
- ✓ Secteur de Le Châtel : Taux 1 %

Le secteur de Pontamafrey-Montpascal ne disposait pas de la taxe d'aménagement.

Il précise que la commune doit délibérer pour instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire, avant le 30 novembre 2021, pour une application au 1^{er} janvier 2022.

La commission des finances de la commune, réunie le 1^{er} décembre 2020, a proposé de fixer le taux de base de la TA à 2.5 % sur l'ensemble du territoire communal, y compris le secteur de Pontamafrey-Montpascal.

Vote : 17 Pour

SUBVENTION OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en raison de la crise sanitaire, l'association des Anciens combattants n'a pu procéder à ses traditionnelles ventes de Bleuets de France.

Pour pallier cette absence de dons, il propose de leur attribuer une subvention.

Les conseillers municipaux proposent la somme de 200 €.

Vote : 17 Pour

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Plusieurs conseillers saluent la qualité des aménagements opérés sur les cimetières d'Hermillon et Le Châtel.

Alain DOMINJON :

- Concernant les 2 places de parking destinées aux personnes en situation de handicap, devant la salle Léopold Durbet, l'une d'entre elles pourrait-elle devenir une place 'dépose minute'.
- Les résidents de la commune, salariés en télétravail, élèves et étudiants en distanciel, pourraient-ils accéder à la salle Léopold Durbet, bénéficiant d'une bonne connexion internet.
Le Maire répond favorablement.
- Pourquoi ne pas éteindre l'éclairage public la nuit, comme Le Châtel le fait déjà, de minuit à 5 h.
2 aspects sont évoqués : l'économie d'énergie ainsi que la réduction de pollution lumineuse.
Philippe FALQUET propose que la commission des travaux réfléchisse à cette question.
Yves DURBET propose que celle-ci figure à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Alain NORAZ demande si la Tour de Le Châtel pourrait être illuminée, comme la Chapelle de Pontamafrey. La question sera elle aussi évoquée en commission des travaux.

Elisabeth DEFUNTI questionne l'assemblée au sujet de la fibre optique. Yves DURBET a signé très récemment le plan de déploiement pour La Tour-en-Maurienne. Un détail de ce plan a été demandé.

En terme de délais, les coffrets et réseaux devraient être achevés en fin d'année 2021.

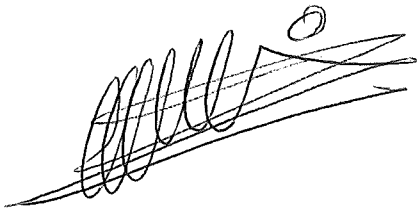
Rémi VALLIN rappelle aux conseillers l'ouverture du Domaine Nordique du Grand Coin le samedi 19 décembre 2020 sauf indication contraire du Gouvernement.

Il ajoute que la webcam est opérationnelle depuis le 07 décembre. Merci à Maurienne TV.

Yves DURBET précise que Maurienne TV est désormais diffusée via les box ADSL Orange et bientôt Bouygues, par le canal 381.

Séance levée à 20h40.

**Le secrétaire de séance,
Alain DOMINJON,**



**Le Maire,
Yves DURBET,**

